

Présentation :

Cette note mensuelle entre dans le cadre de la documentation sur les thèmes qui interpellent la CENTIF. Le principe est de parcourir la presse nationale, la presse internationale et l'Internet pour présenter les nouvelles publications. L'accent sera aussi mis sur l'actualité des CRF étrangères.

Sommaire :

Les enjeux formidables des transferts de fonds internationaux.....	p2
Appel à boycotter des questionnaires de banques trop indiscrets	p4
Mauritanie: 30 ans de prison requis contre 23 personnes accusés de trafic de cocaïne.....	p6
Un nouveau vol de données bancaires fragilise la Suisse.....	p6
L'évasion fiscale - Le disque de Merkel.....	p8
Rapport: «l'argent sale" Still Saisie des Etats-Unis ».....	p9
Un mystérieux intermédiaire belge au coeur de l'affaire africaine de BNP Paribas.....	p11

Les enjeux formidables des transferts de fonds internationaux

Le marché des transferts de fonds internationaux promet d'être un des principaux terrains de manœuvres pour les nouveaux acteurs et les services de paiement. Dans son numéro 29, du 18 mai 2009, Echos de Canton s'était penché sur ce sujet pour annoncer « un segment majeur et convoité » et « de vraies transformations ».

Depuis, le SEPA a progressé et la DSP est entrée en vigueur. Ces changements ont servi de catalyseurs pour que s'ouvre un marché, qui intéresse grand et petits. Les technologies étaient disponibles depuis longtemps pour répondre autrement à de forts anciens besoins. La concurrence a changé la donne.

Un nouveau rapport du Fonds international pour le développement agricole (FIDA) révèle que le montant total des transferts d'argent à destination des pays en développement s'élève à plus de 300 milliards de dollars par an, dépassant ainsi les Investissements directs étrangers (IDE) et l'aide publique au développement réunis. Cette estimation pourrait même être sous-estimée, car elle ne prend pas en compte les flux qui circulent par les canaux informels et les officines de transferts de fonds qui ne sont pas enregistrées. Ces énormes flux sont produits par un ensemble de 200 millions de travailleurs migrants dans le monde qui transfèrent de l'argent à leurs familles et proches dans leurs pays d'origine, en moyenne dix fois par an. Ce qui signifie que le montant moyen d'un transfert est de l'ordre de 150 € et que 2 milliards d'opérations de transfert sont effectuées chaque année. Dans 85% des cas, ces fonds émanent d'une population au niveau de revenu proche voire inférieur aux revenus minima du pays d'accueil.

Objet de toutes les attentions

C'est dans ce contexte qu'un forum international sur les transferts de fonds de la diaspora africaine a été organisé les 22 et 23 octobre 2009 à Tunis par la Banque africaine de développement et le Fonds international pour le développement agricole. Ce forum est le troisième d'une série de « congrès novateurs mettant en relief l'importance de la migration internationale et le caractère vital du flux des envois de fonds ». Il prend une importance toute particulière pour la région lorsqu'on sait que les travailleurs africains envoient à eux seuls chaque année plus de 40 milliards de dollars américains vers leurs pays d'origine. C'est en tout cas ce que révèle ce même rapport de l'agence onusienne. Cette somme n'arrive cependant pas entière aux destinataires en raison, d'une part, des restrictions réglementaires locales et, d'autre part, du coût « prohibitif » des transactions de transfert.

De nouvelles facilités réglementaires

Cependant, dans un contexte de chute vertigineuse des investissements directs étrangers dans les pays du sud allant, comme en Jordanie, jusqu'à moins 60% par rapport au niveau habituel de ces dernières années en raison de la crise financière globale, les gouvernements de ces Pays n'ont d'autres choix que de faciliter le transfert d'argent de leurs ressortissants travaillant à l'étranger pour faire entrer des devises, ce qui se traduit par un assouplissement réglementaire. En effet, malgré une baisse prévue de 5% en volume de transfert de fonds en raison de la crise financière, cette rentrée de devises reste cependant contracyclique et stable par rapport à d'autres mécanismes de financement qui sont les investissements directs étrangers ou l'aide internationale au développement qui fluctuent selon les circonstances.

Par ailleurs, longtemps dominé par les deux géants internationaux que sont Western Union et Money Gram (à eux seuls plus de 65% du marché des transfert de fonds et prélevant une

commission pouvant aller pour les petites sommes jusqu'à 25% du montant transféré), le potentiel de ce marché attise aujourd'hui toutes les convoitises.

L'évolution technologique favorise redistribution des cartes et changement des règles du jeu. C'est surtout la banalisation de l'utilisation du téléphone mobile et son taux de pénétration dans toutes les populations du globe qui déstabilisent l'ordre établi. Cet appareil devenu quasi universel devrait devenir le meilleur support pour les transferts internationaux de fonds. C'est en tout cas le pari de tous les nouveaux entrants qui rêvent de prendre des positions sur ce marché prometteur. Ce mode de transfert de fonds dispose désormais de son propre écosystème et tient des salons qui attirent exposants, conférenciers et visiteurs.

Le dernier, le Mobile Money Transfer - Global Summit (MMT09), s'est déroulé à Dubaï les 26 et 27 octobre dernier. Malgré la crise mondiale, les retours de ce salon sont très positifs avec la participation de toute la chaîne d'acteurs potentiels : réseaux télécoms mobiles, constructeurs d'appareils téléphoniques, banques, institutions financières et de micro finance, réseaux de transfert de fonds, opérateurs de solutions m-paiement, consultants, pouvoirs publics et régulateurs. Le sentiment général, c'est que les choses bougent réellement et qu'il y a d'ores et déjà des solutions sérieuses, prometteuses et réussies. Toute sorte de solutions techniques ont été présentées : du simple transfert par SMS aux plates-formes multiacteurs.

Mais une chose était sûre : la simplicité de la mise en œuvre, l'évolutivité dans un contexte changeant rapidement et l'agilité à s'adapter aux différents contextes locaux constituent une base consensuelle pour les participants. MMT APAC est la prochaine session de ce salon international. Elle est prévue à Manille aux Philippines les 8 et 9 décembre 2009 et sera consacrée à la région Asie-Pacifique est. L'Est asiatique et le Pacifique constituent l'une des premières destinations de l'argent transféré car près de 120 milliards de dollars ont été envoyés en 2008 dans cette région par les travailleurs originaires des pays de la zone.

Qui seront les gagnants ?

Le foisonnement de l'offre indique, certes, qu'il n'y a plus d'obstacles technologiques au déploiement du transfert de fonds par mobiles, mais il ne protège pas du risque d'être en présence d'une nouvelle ruée vers l'or avec son cortège de vendeurs de pelles, rêvant chacun de faire rapidement fortune.

Dans ce climat, les opérateurs historiques se retrouvent sous pression. Leur modèle économique basé sur l'échange d'argent physique auprès d'agents commissionnés s'avère très coûteux. Ainsi, Western Union qui jouit d'une expérience de plus de 150 ans en matière de transfert d'argent, doit entretenir un réseau de 345 000 agences dans plus de 200 pays, ce qui explique le niveau très élevé de la commission perçue et qui est incompatible avec la volonté publique internationale. Le G20 s'est par exemple, engagé à réduire les coûts de transfert de moitié dans les cinq ans.

Les pays développés ont compris qu'offrir un accès abordable aux institutions financières contribue à lutter contre les systèmes de transfert informels, comme les hawalas, soupçonnés d'être des canaux pour l'argent du terrorisme et le blanchiment d'argent.

Le mouvement a été amorcé dès 2004 en Amérique du nord et en Asie grâce à des réseaux financiers comme le World Council of Credit Unions qui permettaient déjà de transférer des montants de 1 000 dollars entre les Etats-Unis et le Mexique avec des frais ne dépassant pas les 15 dollars contre 76 dollars appliqués par les grandes banques commerciales. A Hong Kong, certaines agences spécialisées ont même ramené les frais fixes à 2,50 dollars par transfert vers les Philippines.

Les opérateurs historiques n'entendent pas pour autant se laisser distancer sans réaction et ils ont bien raison ! Parallèlement à des réseaux physiques qu'ils continuent de développer notamment avec la transposition de la Directive communautaire sur les services de paiement en Europe, ces « majors » du transfert de fonds multiplient les partenariats avec les opérateurs télécoms afin de commercialiser une offre de transfert par mobile. C'est le cas de Western Union qui a bâti une alliance avec Orascom Telecom, opérateur de téléphonie mobile influent dans la zone Moyen-Orient, Afrique et Asie. Money Gram de son côté a choisi Affinity Global Services et sa plateforme multicanal Mozido pour effectuer des opérations de transfert de fonds cash-mobile, mobile-mobile et mobile-cash.

Une longue chaîne de confiance à bâtir

Comme tout marché qui subit une déréglementation, le transfert international de fonds verra son paysage rapidement transformé avec l'inévitable transformation des opérateurs historiques et l'arrivée de nouveaux entrants poussés par une technologie évoluée et une vision nouvelle du modèle économique. Dans le match qui oppose les deux modèles : tout physique d'un côté et tout mobile de l'autre, il y a une place pour un modèle hybride qui allie les deux. La transformation actuelle des agents de transfert de fonds informel type Hawala en agents déclarés des établissements de paiement issus de la DSP pourra contribuer à toucher par un modèle innovant mobile-cash les 30 à 40% des destinataires de l'ensemble du transfert de fonds résidant dans les zones rurales et dont la particularité est d'être quasiment « inbancaisables ».

Séduction et confiance seront des facteurs essentiels de succès pour tout nouvel entrant. Et le maillage territorial par des agents capables de transformer la somme reçue en monnaie sonnante et trébuchante reste stratégique dans un contexte de sous bancarisation .

CANTON y réfléchit ...

Le marché du transfert de fonds se confirme, comme prévisible, un des premiers champs d'expansion des nouveaux services de paiement. Géographiquement, deux priorités apparaissent: les transferts Nord Sud liés aux travailleurs migrants et les transferts Est-Ouest au sein de l'Union Européenne, là où développement du commerce et croissance sont sources de flux. Ce marché considérable favorise l'entrée de jeunes pousses et la réingénierie de leur chaîne de valeur par les leaders existants. Le contexte réglementaire nouveau appelle des mutations profondes notamment sur la question de la conformité (protection du consommateur et lutte anti-blanchiment) et les offres commerciales devront innover sous forte contrainte concurrentielle. Bref, un beau champ de manœuvre!

Cet article est extrait du dossier «Les grandes manœuvres sont lancées dans les transferts de fonds » du numéro 39 de la revue « Échos de Canton – Les nouvelles dynamiques du paiement ». Experts Services de Paiement : experts du cabinet Canton Consulting, le think tank des nouvelles dynamiques du paiement
Canton Consulting

[En Ligne] Disponible sur

http://www.cfo-news.com/Les-enjeux-formidables-des-transferts-de-fonds-internationaux_a13498.html

Appel à boycotter des questionnaires de banques trop indiscrets

PARIS — L'AFUB (association française des usagers de banque) a dénoncé jeudi l'existence de questionnaires trop indiscrets envoyés à leurs clients par le Crédit Agricole et la Caisse d'Épargne, et a appelé à boycotter ces formulaires, a indiqué une porte-parole de l'organisme.

"Nous avons été saisis de nombreuses plaintes émanant de clients de la Caisse d'épargne et du Crédit Agricole au sujet de ces questionnaires, et nous leur conseillons de refuser de répondre", a déclaré Marie-Anne Jacquot, confirmant une information en ce sens publiée jeudi par le Parisien.

L'Afub a également indiqué avoir saisi la CNIL (Commission nationale de l'informatique et des libertés) à ce sujet.

L'affaire a commencé l'an dernier avec l'envoi par ces banques de questionnaires à leurs clients, qui sont souvent de "vieux" clients, ayant ouvert des comptes depuis plus de 10 voire 20 ans, selon l'Afub.

"Ces clients se sont déclarés choqués par ces questionnaires, par leur ton, et par la manière dont ils sont traités, alors qu'ils sont clients depuis 20, 30 ou 40 ans", a précisé Marie-Anne Jacquot.

Ces questionnaires demandent notamment des justificatifs de revenus, de pension, s'intéressent à la composition de la famille, autant d'éléments selon l'Afub qui sont totalement étrangers à la gestion de leurs comptes.

"Ce questionnaire est abusif, et nous appelons les clients de ces établissements" à "dire non à cette inquisition", a ajouté la porte-parole.

Selon un exemplaire d'une lettre envoyée par le Crédit Agricole Normandie à l'un de ses clients en décembre 2009, la banque se réserve le droit de "reconsidérer sa relation" avec le client, s'il choisit de ne pas répondre au questionnaire.

Les banques invoquent pour leur défense qu'elles sont obligées, par la loi, d'envoyer de tels questionnaires. Et de citer un décret de septembre 2009 pris dans le cadre de lutte contre le blanchiment d'argent et les activités terroristes.

"On ne voit pas le rapport entre le nombre d'enfants des clients -une question posée dans les lettres des banques- et la lutte contre le terrorisme ou le blanchiment d'argent", ajoute encore l'Afub.

La procédure devant la CNIL devrait prendre "un certain temps", a précisé encore l'Afub.

Interrogé par l'AFP, le Crédit Agricole a souligné que le respect par les banques de leurs obligations en matière de recueil d'informations "est contrôlé par la Commission bancaire (régulateur des banques, ndlr) qui peut prononcer des sanctions contre nos établissements en cas de non-respect".

"Au-delà d'une simple question de conformité à la réglementation, la connaissance de la situation personnelle du client fait partie de la relation normale avec son banquier", fait valoir l'établissement.

Une connaissance "qui permet de construire une confiance réciproque, de personnaliser le conseil et de s'assurer de la pertinence des solutions proposées".

Source AFP

[En Ligne] Disponible sur

<http://www.google.com/hostednews/afp/article/ALeqM5iGuXNq5O31hMAixcJlu20q8O9Rj>

A

Mauritanie: 30 ans de prison requis contre 23 personnes accusés de trafic de cocaïne

NOUAKCHOTT — Le procureur de la Cour criminelle de Nouakchott a requis jeudi 30 ans de prison contre 23 personnes accusées d'avoir été membres d'un réseau de trafic international de cocaïne démantelé en 2007, a-t-on appris de source judiciaire.

Le procureur "a requis 30 ans de prison ferme et la confiscation des biens contre les principaux accusés qui sont au nombre de 23" sur un total de 32 personnes jugées depuis le 31 janvier. Il s'agit du plus important "procès de la drogue" jamais organisé dans le pays.

Parmi les principaux accusés figurent un Français, Eric Mika Walter, un représentant de l'organisation de coopération policière internationale Interpol, le commissaire de police Sid'Ahmed Ould Taya, et un homme d'affaires mauritanien Mini Ould Soudani.

Selon l'accusation, le réseau aurait programmé l'aménagement, dans le désert du nord de la Mauritanie, d'une piste d'atterrissage destinée à recevoir de petits appareils transportant de la drogue.

Certains membres du groupe sont accusés d'avoir revendu à Nouakchott 200 kg de cocaïne qui devait être expédiée à des clients en Europe par voie maritime. Mais chacun des accusés nie toute participation à un trafic de drogue.

Sur les 32 personnes jugées, huit seulement sont présentes dans le box des accusés, dont le ressortissant français et le délégué d'Interpol, a constaté un journaliste de l'AFP. Les autres, en liberté provisoire ou sous le coup d'un mandat d'arrêt international, ne se sont pas présentées au procès.

Deux avocats mauritaniens sont jugés dans le cadre de cette affaire pour "blanchiment d'argent". Le parquet a requis contre eux cinq ans de prison et une amende de plus cent millions d'Ouguiyas (plus de 200.000 euros), a précisé la même source judiciaire.

Le ministère public a en outre demandé une peine de trois ans de prison contre sept personnes poursuivies pour "falsification".

Le procès reprendra dimanche avec les plaidoiries des avocats de la défense.

L'Afrique de l'Ouest est devenue des dernières années un important point de transit de la cocaïne sud-américaine à destination des marchés européens.

Un nouveau vol de données bancaires fragilise la Suisse

Un informateur propose à l'Allemagne l'achat d'une liste de 1500 fraudeurs de son fisc. Le gouvernement allemand tempore. Voilà qui rappelle l'affaire HSBC avec la France. Beaucoup en Suisse s'indignent de cette nouvelle attaque. Et si ce n'était pas la dernière...

La liste de fraudeurs est proposée pour 2,5 millions d'euros. Une bricole en regard des rentrées fiscales qu'elle pourrait rapporter à l'Allemagne, estimées à 100, voire 200 millions d'euros.

Achètera? N'achètera pas? Le marché proposé au gouvernement allemand est plus qu'appétissant: une liste de 1500 contribuables allemands ayant dissimulé leurs avoirs en Suisse. C'est ce qu'un informateur propose de vendre pour 2,5 millions d'euros. Une bricole en regard de ce que pourrait rapporter l'utilisation d'un tel fichier: des rentrées fiscales estimées à 100, voire 200 millions d'euros. Même si l'Allemagne n'a pas encore fait part de ses intentions, ni même confirmé les informations révélées vendredi soir dans la presse, l'affaire met une nouvelle fois la Suisse sous pression. ?

«Qu'un gouvernement puisse acheter des données volées – ou même qu'un voleur ose s'adresser à lui pour lui proposer une liste de noms – c'est tout simplement inouï. Et pour moi, c'est scandaleux. Dans un Etat de droit, on ne peut pas collaborer avec un criminel», s'indigne le conseiller national Luzi Stamm. L'UDC argovien se montre inquiet quant à la suite des opérations. «Je suis pessimiste. Il y a deux ans, elle ne s'était pas gênée pour acheter des données volées au Liechtenstein.»

«Cris d'orfraie de la droite»

Cette analyse fait sourire la gauche. «Dans l'absolu, il est évident que le vol de données est inacceptable, mais il ne faut pas se voiler la face. Les cris d'orfraie de la droite helvétique n'auront aucune influence sur l'Allemagne», considère le socialiste Alain Berset. «On voit bien que le gouvernement allemand a tout intérêt, face à son opinion publique, à utiliser ces données.»

Pour le Fribourgeois, ce genre d'attaque met en évidence un vrai problème de sécurité des données au sein des banques, et il ne peut que se reproduire. «Il n'y a aucune raison que cela cesse. La Suisse doit chercher une solution à moyen et long terme. Nous devons abolir la distinction entre fraude et évasion fiscale, comme le souhaite le Conseil fédéral, et mieux collaborer avec les autres pays.»

Pour le Conseil fédéral, pas question, évidemment, de commenter une affaire qui n'en est qu'au stade des suppositions. Difficile néanmoins de rester totalement muet, surtout lorsqu'on est assailli par la presse. En déplacement au Forum économique de Davos, Doris Leuthard a habilement oscillé entre prudence et fermeté. Tout en insistant sur le fait que la question était «spéculative et non officielle», la présidente de la Confédération a glissé un avertissement en direction de l'Allemagne. «Nous jugeons difficile qu'un Etat de droit utilise des données illégales.»

Même son de cloche pour Ueli Maurer, qui confiait, au sortir d'une rencontre avec son homologue allemand de la Défense: «Ma confiance serait vraiment ébranlée si nos voisins franchissaient le pas et achetaient des données volées.»

Le précédent HSBC

Des données volées, et donc illégales? La question fait également débat en Allemagne. Pour les sociaux-démocrates, le gouvernement ne devrait pas hésiter s'il s'agit de récupérer de 100 à 200 millions d'euros d'impôts. Avis inverse pour la CDU qui considère que cela reviendrait à récompenser un voleur.

L'argument n'avait pas pesé lourd, il y a deux ans, face au Liechtenstein. Le ministre allemand des Finances, Peer Steinbrück, avait récupéré alors plus de 500 millions d'euros. De même, la France n'avait pas eu plus de considération lorsqu'il s'était agi d'utiliser les données bancaires volées par un ancien employé de la banque HSBC.

Pour Alain Berset, que l'Allemagne utilise ou non ces données bancaires, l'affaire est entendue. «Les clients étrangers savent désormais que les banques helvétiques n'offrent plus de protection solide contre l'évasion fiscale. Nous devons maintenant construire une place financière durable.»

[En Ligne] Disponible sur

<http://www.tdg.ch/actu/suisse/nouveau-vol-donnees-bancaires-fragilise-suisse-2010-01-31>

L'évasion fiscale - Le disque de Merkel

Figure de proue du combat contre cette lèpre économique que forme le couple évasion fiscale et blanchiment d'argent souillé de partout, la chancelière Angela Merkel n'entend pas céder un pouce. À preuve, sa décision d'acquiescer au prix fort une liste renfermant les noms d'Allemands n'ayant que mépris pour leurs devoirs de citoyen en la matière.

Lorsque Merkel a annoncé cette semaine que 3,5 millions seraient accordés à la personne détenant une disquette révélant l'identité d'Allemands en délicatesse, elle a eu ces mots: «Il faut tout faire pour exploiter ces données.» Bien évidemment, en Allemagne comme en Suisse, ceux qui se délectent avec l'exploitation des damnés de la Terre ont réagi en empruntant à l'éthique (!) un de ses préceptes. À savoir que traiter avec un escroc n'est pas très catholique. Il est vrai que les uns et les autres sont plutôt d'obédience calviniste.

En agissant de la sorte, les détracteurs de Merkel ont feint d'ignorer une décision aussi importante que récente. Une cour helvétique appelée à se prononcer sur l'accord négocié l'été dernier entre les États-Unis et la Suisse, concernant les agissements délictueux de l'Union des banques suisses (UBS) en sol américain, a décrété que la communication de noms d'Américains aux autorités américaines était illégale. Restons un instant aux États-Unis.

Selon le FBI, plus de 50 000 Américains sont passés maîtres dans l'exportation de milliards de dollars, et d'une. Et de deux, l'entente signée par les représentants de Washington et de Berne portait sur 5000 individus seulement. Et de trois, la Suisse voudrait que le gouvernement américain lui fournisse l'identité des citoyens qui se sont volontairement dévoilés afin d'échapper à la prison, faut le souligner. La raison? La Suisse entend soustraire de l'inventaire des 5000 ceux qui étaient des clients. En clair, la Suisse chipote. La Suisse conjugue la mauvaise foi avec la mauvaise volonté. Retournons en Allemagne.

Si Merkel a commandé l'achat de la disquette en question, c'est qu'elle est très consciente que la conclusion du tribunal suisse ajoute beaucoup au coefficient de difficulté de la guerre qu'elle a initiée avec plus de combativité que tout autre chef d'État. Rien ne symbolise mieux la complexité comme l'ampleur des dégâts qu'induit la fraude fiscale le fait que Merkel ordonna aux services du renseignement, et non aux seules administrations fiscale et juridique, de pister les malfrats en cravate. Car mise à part l'évasion effectuée par la personne, il y a celle des entreprises qui, elle, plombe les caisses de tous les États.

Selon Eva Joly, ex-juge d'instruction experte en ces questions, la somme des fraudes réalisées par les individus atteint les 250 milliards bon an, mal an. Celle des multinationales? Environ 800 milliards. Citant une étude sur le sujet, Joly rappelait tout récemment dans un entretien que le quart des compagnies cotées à la Bourse de New York «ont totalement échappé à l'impôt entre 1998 et 2005». Puis, expliquant la géographie de cette malversation à très grande

échelle, Joly évoque le pays qu'adorent les sociétés: les Pays-Bas. «Je cite les Pays-Bas à dessein: grâce à leur régime favorable aux holdings, ils sont devenus le deuxième investisseur direct au monde après les États-Unis.» Le deuxième au monde! Et dire qu'on cherche noise à Merkel pour une banale disquette contenant les noms d'individus qui, comparativement aux entreprises, s'avèrent des malfrats au petit pied.

Serge Truffaut 4 février 2010 Actualités économiques

[En Ligne] Disponible sur

<http://www.ledevoir.com/economie/actualites-economiques/282355/l-evasion-fiscale-le-disque-de-merkel>

Rapport: «l'argent sale" Still Saisie des Etats-Unis »

Les dirigeants étrangers et leurs familles sont toujours en mesure de canaliser les centaines de millions de dollars de financement potentielles sont corrompus aux États-Unis, malgré post-Sept. 11 lois réprimant le blanchiment d'argent, selon un rapport rendu public lors d'une audition au Sénat jeudi.

Sénateur Carl Levin, chef d'un groupe spécial du Sénat Homeland Security, a déclaré que si les institutions financières sont devenues mieux aptes à détecter éventuellement l'argent sale, des lacunes criantes restent dans la loi anti-blanchiment de capitaux établies dans le Patriot Act 2001. Il a soutenu que cela a permis à des avocats, agents immobiliers, aux lobbyistes et aux autres d'agir comme relais pour les étrangers qui cherchent à déplacer leurs biens vers les États-Unis.

Un rapport publié par le démocrate du Michigan et le sénateur Tom Coburn de l'Oklahoma, le top-ranking Republican a détaillée comment le fils du président de Guinée équatoriale a été en mesure de déplacer 110 millions de dollars en fonds suspects vers les États-Unis de 2004 à 2008, tandis qu'un marchand d'armes en Angola, maintenant dans une prison française, a maintenu 30 comptes bancaires américains et quelque 60 millions de dollars dans les transactions entre 1997 et 2007.

«L'argent blanchi est utilisé pour former et soutenir les terroristes et le terrorisme", a dit Levin. "Si nous voulons mener de manière crédible les efforts pour arrêter de fonds illégaux à l'étranger, nous devons l'arrêter ici, chez nous aussi."

Les 330 pages du rapport ont conclu que les fonctionnaires étrangers puissants et de leurs familles, connus internationalement comme «personnes politiquement exposées» ou PEP, ont utilisé des avocats, et agents immobiliers d'en tiercement, les lobbyistes, les banquiers et les responsables de l'université pour contourner les lois anti-corruption.

Il a noté que le Département du Trésor a exempté certaines industries, comme les fonds spéculatifs et le secteur de l'immobilier, de la lutte contre le Patriot Act exigences de blanchiment d'argent, et que de nombreux professionnels examinés n'avaient pas l'obligation légale de prendre les précautions anti-blanchiment d'argent lorsqu'il s'agit avec un fonctionnaire étranger.

Les quatre études de cas:

Teodoro Nguema Obiang Mangue, fils du président de la Guinée équatoriale, qui a utilisé des avocats américains, banquiers, agents immobiliers et agents d'en tiercement de déplacer 110 millions de dollars aux États-Unis. Le rapport dit Obiang, l'objet d'une enquête criminelle en cours des États-Unis, a utilisé deux avocats qui l'ont aidé avec des comptes de la société coquille, deux agents immobiliers qui l'ont aidé l'achat d'une maison 30 millions de dollars à Malibu, en Californie, et un agent d'en tiercement qui a aidé à l'achat d'un jet Gulfstream 38,5 millions de dollars.

Les deux avocats, Michael Jay Berger et George Nagler, tous deux de Beverly Hills, ont refusé de répondre à des questions lors de l'audience, en déclarant leurs droits du cinquième amendement de ne pas s'auto-incriminer.

Neal Baddin, un agent immobilier d'Obiang a déclaré qu'il n'était «ni bien informé, ni formé sur la façon de traiter de questions impliquant des» personnes politiquement exposées, un terme qu'il ne connaissait pas. «Je crois que c'est le cas pour la plupart des agents immobiliers.»

Omar Bongo, président du Gabon depuis 41 ans jusqu'à sa mort l'an dernier. Le fils a transféré plus de 18 millions de dollars sur des comptes bancaires détenus au nom de l'entreprise d'un lobbyiste américain pour tenter de nous racheter du matériel militaire. Le lobbyiste, Jeffery C. Birrell du groupe Grace à McLean, en Virginie, a également invoqué le cinquième amendement en refusant de témoigner.

Une banque de New York a clôturé un compte de la fille de Bongo, une étudiante, après avoir découvert qu'elle avait 1 million de dollars à 100 dollars sous cellophane dans son coffre-fort, Elle dit que son père l'avait fait venir aux États-Unis en utilisant son statut diplomatique.

Jennifer Douglas, une citoyenne américaine et la quatrième épouse de l'ancien vice-président du Nigeria, Atiku Abubakar, est accusé d'avoir aidé son mari à amener plus de 40 millions de dollars de fonds suspects vers les États-Unis. C'est quelques 25 millions de dollars qui ont été transférés par les sociétés offshore dans plus de 30 comptes bancaires US ouverts par Douglas. Deux sociétés offshore ont transféré environ 14 millions de dollars sur cinq ans à l'American University à Washington, DC. Ces fonds seraient destinés à payer pour des services de conseil dans la mise en place d'une université au Nigeria fondée par Abubakar.

L'an dernier, le procureur a déclaré que l'ancien responsable William Jefferson, D-La., qui a écopé d'une peine de 13 ans pour avoir accepté des pots de vin, a exigé 100.000 dollars offerts par une femme d'affaires de Virginie à payer un pot de vin à Abubakar. Le Nigeria a nié toute malversation.

Bank of America ne contrôle pas les comptes de Pierre Falcone, le marchand d'armes en Angola, en dépit de nombreuses transactions suspectes, indique le rapport. De 1999 à 2003, les comptes ont reçu des transferts de fil de multiples totalisant plus de 6 millions de dollars non identifiés "clients" de territoires à secret comme les îles Caïmans, Luxembourg, Singapour et la Suisse. The bank closed the accounts in 2007. La banque a clôturé les comptes en 2007.

Avec le recul, "nous croyons que nous aurions dû faire mieux", a déclaré à l'audience William Fox, le responsable mondial de la lutte contre le blanchiment d'argent et les sanctions économiques à la direction de Bank of America. Il a dit que, dans les dernières années "nous avons considérablement augmenté le personnel et dépensé des dizaines de millions de dollars sur les systèmes complexes qui nous aident à détecter et signaler les activités suspectes aux autorités compétentes.

Le rapport recommande que le Trésor adopte les propositions récentes de la Banque mondiale pour renforcer les contrôles bancaires liés à des fonctionnaires étrangers et de lutter contre l'abrogation des exemptions blanchiment d'argent. Le Congrès devrait exiger le refus de séjour aux États-Unis de toute personne impliquée dans la corruption et sa famille ainsi que les propriétaires de sociétés écrans désignées par le rapport.

[En Ligne] Disponible sur
<http://1-news.net/trans/fr/report-dirty-money-still-entering-u-s/>

Un mystérieux intermédiaire belge au coeur de l'affaire africaine de BNP Paribas

Eric Van Hove, l'ami de Jacques-Philippe Marson, ancien dirigeant de la banque française, détient les clés d'une intrigante bataille judiciaire. Second volet de notre enquête.

La vérité est ailleurs. L'ancien dirigeant de BNP Paribas, Jacques-Philippe Marson, et l'homme d'affaires malien, Aliou Diallo, se livrent une bataille judiciaire féroce sur un douteux investissement dans une mine d'or. Mais l'intermédiaire belge Eric Van Hove est en réalité le centre de l'affaire.

Ami personnel de Jacques-Philippe Marson, c'est lui qui l'a mis en contact avec l'homme d'affaires malien à la fin du mois de septembre 2008. Preuve de son implication dans la transaction, il est allé au Mali pour constater l'existence du projet d'extraction de la mine d'or. Mais alors qu'il fait le lien entre les deux protagonistes, il se positionne à partir du mois de novembre clairement en faveur de Jacques-Philippe Marson.

Dans deux lettres écrites les 11 et 15 novembre 2009, il décrit par le menu que l'argent que cherchait Aliou Diallo devait servir à rembourser certains des actionnaires voulant sortir de son fonds Mansa Moussa. Sans le dire, il laisse entendre qu'un système pyramidal, à l'image de celui utilisé par Bernard Madoff, a peut-être existé. Il assure que Diallo avait même envisagé de coter en Bourse son fonds au Luxembourg ou à Francfort pour rendre de l'argent à ses actionnaires. Eric Van Hove assure qu'Aliou Diallo n'a pas pu honorer ses engagements et cherchait à en faire endosser la responsabilité à Jacques-Philippe Marson.

Salir la réputation de Marson

Dans ces mêmes documents, l'intermédiaire belge affirme qu'Aliou Diallo lui a demandé à deux reprises d'écrire une lettre, destinée à la justice, qui salisse la réputation de Jacques-Philippe Marson en assurant qu'il devait toucher des commissions. Eric Van Hove dit avoir refusé de se plier aux exigences de l'homme d'affaires malien. L'intermédiaire belge plaide donc en faveur de son ami luxembourgeois Jacques-Philippe Marson, tout en accusant Aliou Diallo de réaliser des affaires douteuses.

Pourtant, ces derniers jours, il aurait, selon nos informations, contacté à plusieurs reprises Aliou Diallo en vue de calmer le jeu. Le rôle ambigu de l'intermédiaire belge conduit à s'interroger sur sa stratégie et ses objectifs. Contacté à son domicile belge à Grez-Doiceau, Eric Van Hove n'a pu être joint.

Les dates de ses lettres sont aussi quelque peu troublantes. Car, au même moment, tout s'accélère. BNP Paribas a reçu fin septembre des documents de la part de l'homme d'affaires malien Aliou Diallo qui font l'effet d'une bombe au sein de la banque. Le lundi 9 novembre, l'inspection de BNP Paribas lance une enquête interne, dirigée par Pierre Schneider, Arnaud Algrin et supervisée par les deux responsables de l'inspection Bertrand Arnaud et Jacques Malardel.

Une expulsion manu militari

Très vite, ils réalisent que Jacques-Philippe Marson s'occupait bien de ses affaires personnelles à son bureau. Le 23 novembre, l'homme luxembourgeois est révoqué de ses fonctions de directeur général de la filiale qu'il dirige, BP2S, et expulsé manu militari de la banque. Une procédure de licenciement est ouverte et serait en cours de finalisation. BNP Paribas est très embarrassée par cette affaire et insiste sur le fait qu'il n'y a eu aucun préjudice pour ses clients.

À la fin du mois de novembre, la banque décide de fermer le compte de l'homme d'affaires français François de Seroux qui devait à l'origine investir dans la mine d'or d'Aliou Diallo. Interrogée, BNP Paribas dit ne pas connaître cet homme qui a pourtant un compte chez elle. « Les recherches sur la société de François de Seroux, Ventra Consulting, n'ont pas été particulièrement poussées car le compte n'a connu aucun mouvement ni aucun dépôt », se défend Jean-Louis Guillot, directeur juridique de BNP Paribas.

Pourtant, une simple recherche sur Internet montre qu'il a été mêlé, selon la presse africaine, à une sombre histoire d'achat d'avion Boeing par la compagnie aérienne camerounaise Camair il y a quelques années.

A ce jour, les trois parties (BNP Paribas, Jacques-Philippe Marson et Aliou Diallo) se préparent à l'éventualité, fort probable, d'une instruction judiciaire.

L'ancien dirigeant de BNP Paribas et l'homme d'affaires malien tentent chacun d'attirer la banque française dans la mêlée. Les avocats de Jacques-Philippe Marson se disent tout à fait solidaires de BNP Paribas qui, selon eux, a fait l'objet d'un chantage à l'instar de leur client. Ils demandent aussi qu'elles livrent les documents précieux qu'Aliou Diallo lui a transmis (« La Tribune » du 29 janvier).

De son côté, l'homme d'affaires malien s'étonne de la discrétion de la banque française. « Depuis le mois de septembre, nous tapons à la porte de BNP Paribas qui ne nous répond pas. Nous souhaitons que la banque sorte de son silence », expliquent Julia Boutonnet et Eric Turcon, les avocats d'Aliou Diallo. Mais en face, BNP Paribas tente clairement de se détacher de ce dossier. « Nous tenons à rester à l'écart de ces deux plaintes, car il n'y a pas d'éléments justifiant que BNP Paribas soit utilisé dans cette affaire », se défend Michel Beaussier, l'avocat de la banque.

Tracfin saisi

Cette position risque d'être difficile à tenir, alors que l'un de ses anciens dirigeants est directement impliqué, qu'un compte de l'investisseur François de Seroux a été ouvert chez BNP Paribas et qu'elle est en possession de documents clés. D'autant qu'en interne des rumeurs circulent que les langues se délient.

Selon le site Internet La Lettre A.fr, des dénonciations sous forme anonyme ont été adressées au directeur général de la banque, Baudouin Prot. Le site rapporte que l'inspection générale de BNP Paribas aurait mis à jour des opérations de blanchiment d'argent en liaison avec les pays africains. D'autres cadres de la filiale que dirigeait Jacques-Philippe Marson seraient sur la sellette.

De son côté, la banque dément catégoriquement. « Aucune dénonciation dans le groupe n'a été faite et aucun manquement d'autres cadres de notre filiale BP2S n'a été découvert », déclare Jean-Louis Guillot, le directeur juridique de BNP Paribas. A la suite de ces découvertes, Tracfin, la cellule antiblanchiment du ministère des Finances, aurait été alerté et serait en cours d'investigation. L'affaire pourrait prendre la tournure d'un véritable feuilleton.

[En Ligne] Disponible sur

<http://www.latribune.fr/journal/edition-du-3001/enquete/355778/un-mysterieux-intermediaire-belge-au-coeur-de-l-affaire-africaine-de-bnp-paribas.html>
